

Modification du règlement communal sur la circulation

Lors de sa séance du 9 juillet 2026, le Conseil Communal a, à l'unanimité des voix, voté une modification du règlement communal sur la circulation de l'ancienne commune de Hobscheid du 24 février 2006, tel qu'il a été modifié et complété par la suite.

La décision communale en question (réf. 05. portant sur la création d'une place de stationnement PMR à Eischen) a été approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 15 septembre 2026 et par le Ministre des Affaires intérieures le 18 septembre 2026.

Eischen, le **23 SEP. 2026**

Pour le Conseil Communal,

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann